

Élections municipales et communautaires, DIMANCHES 15 ET 22 MARS 2020 Bureaux de vote ouverts de 8H à 18H

Les 17 bureaux de vote de Vichy seront ouverts de 8 heures à 18 heures les dimanches 15 mars et 22 mars

Adresse des bureaux :

☛ Le numéro de bureau de vote est indiqué (en haut) sur la carte d'électeur.

- 1^{er} Bureau : Hall de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville.
- 2^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 3^{ème} Bureau : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 4^{ème} Bureau : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 5^{ème} Bureau : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 6^{ème} Bureau : L'Atrium, 37 avenue de Gramont **CHANGEMENT DE LIEU**
- 7^{ème} Bureau : Salle des fêtes des Garêts, rue des Pâquerettes.
- 8^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 9^{ème} Bureau : École maternelle Lyautey, rue du Maréchal Lyautey.
- 10^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 11^{ème} Bureau : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville.
- 12^{ème} Bureau : Théâtre Espace Barjavel, boulevard Franchet d'Esperey.
- 13^{ème} Bureau : École Beauséjour, rue du Bel Air (*regroupé dans la salle du bureau 16*).
- 14^{ème} Bureau : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- 15^{ème} Bureau : Salle de la Mutualité - boulevard des Romains.
- 16^{ème} Bureau : École Beauséjour, rue du Bel Air.
- 17^{ème} Bureau : Salle des Fêtes (*rez-de-chaussée*), place de l'Hôtel de Ville.

☛ Conformément au Code Électoral, les électeurs doivent obligatoirement présenter, au moment du vote, un titre d'identité avec photo.

☛ **PROCURATION** : les Vichyssois dans l'impossibilité de voter peuvent donner mandat à tout électeur de Vichy pour le faire en leur nom. Pour cela, ils doivent établir une procuration **auprès du commissariat de police ou du tribunal de proximité (jusqu'au samedi 14 mars matin pour le 1^{er} tour et jusqu'au samedi 21 mars matin pour le 2nd tour)** en indiquant les nom (nom de jeune fille pour les femmes), prénom, date et lieu de naissance, adresse de la personne qui va voter pour eux.

=> Un électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France.

La Ville propose un système de transport aux électeurs vichyssois qui auraient des difficultés pour se déplacer et qui ne pourraient se rendre par leurs propres moyens aux bureaux de vote. Ils peuvent téléphoner en mairie au **04 70 30 17 17 (uniquement le jour du vote)** pour demander le concours d'un véhicule.

➔ Les électeurs vichyssois qui seraient intéressés pour participer au dépouillement doivent se faire connaître, le jour même du scrutin, auprès du président de leur bureau de vote.

Tous les bureaux de votes sont accessibles par plans inclinés ou par ascenseurs.

☛ L'Hôtel de Ville, où sont installés le **premier bureau** de vote et le **bureau de renseignements**, est accessible par un ascenseur (entrée depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, à droite du grand escalier).

CONTACT PRESSE



Marie-Bénédicte REYNARD
Chef de cabinet - Relations presse
+33 (0)4 70 30 55 12 • +33 (0)6 18 45 15 40
mb.reynard@ville-vichy.fr